

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 5 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Le lundi cinq décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER

Absents(tes) excusée(s) : M.M Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Isabelle LHOMME (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Elodie RAYMOND (pouvoir à LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS

Monsieur Jean-Marc DESHOMMES est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-05/12-09 : RH/Services Techniques/Création d'un poste permanent à temps complet au grade de Technicien Territorial

Il est proposé au conseil de créer un poste permanent à temps complet au grade de Technicien Territorial (catégorie B) au sein des services techniques à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il s'agit du poste de « responsable des espaces verts et de la voirie », dont les missions évoluent.

Missions principales du poste :

- Encadrement des agents du service espaces verts/voirie
- Gestion des congés des agents du service espaces verts/voirie
- Rôle de formateur et d'aide technique envers les agents
- Entretien professionnels annuels des agents du service espaces verts/voirie
- Suivi de l'exécution quotidienne des travaux du service espaces verts/voirie
- Coordination des travaux et des priorités en Voirie et Environnement en lien avec le DST
- Suivi des plantations et du fleurissement
- Suivi de l'entretien des routes et des accotements
- Suivi de l'entretien des cheminements piétons et chemins ruraux
- Pose de mobilier urbain et signalétique
- Suivi de l'entretien et suivi des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées en et hors agglomération
- Force de proposition dans le domaine de la voirie et des espaces verts

Suivi de :

- L'entretien courant, petites réparations sur le matériel
 - L'entretien des terrains de foot
 - La plantation des massifs
 - La pose des décorations de Noël
 - Pose des suspensions florales
 - Broyage des accotements
 - Participation à la viabilité hivernale des routes (salage)
- Participation à l'élaboration et suivi de l'exécution du budget du service espaces verts/voirie en lien avec le DST et l' élu référent
- Remplace le DST en cas d'absence
 - Suivi du SIG (en lien avec le DST, le service administratif et la communauté de communes)
 - Suivi des DICT ...

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la création d'un poste à temps complet au grade de « Technicien Territorial » au sein des « services techniques » à compter du 1er janvier 2023.
- ✓ **Modifie** le tableau des effectifs de la façon suivante :

	Création de poste
Filière technique	1 poste au grade de Technicien territorial

- ✓ **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

